



Demande d'autorisation de découvert

Par **Tournier**, le **10/04/2011** à **23:09**

Bonjour,

J'ai commencé une formation de cadre qui me prend beaucoup de mon temps. Je suis seule avec 3 enfants. J'ai peu de temps pour suivre mon compte bancaire. Il m'arrive régulièrement d'être à découvert de 300 euros maximum. Je remets régulièrement de l'argent pour remettre mon compte à flot. J'ai rencontré mon banquier pour lui expliquer ma situation et lui demander une autorisation de découvert de 300 euros. Il me la refuse officiellement car je suis fichée pour encore moins d'une année. Officieusement il accepte mon découvert car ne rejette pas mes opérations bancaires mais par contre il me facture à chaque fois des frais de commissions d'intervention. Depuis le mois d'octobre j'ai calculé environ 400 euros de frais qu'il refuse de me rembourser. En a-t-il le droit?

Merci pour votre attention. Respectueusement.